

Scénario complémentaire à l'étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle

L'Etablissement public Loire assure le portage d'une étude géomorphologique de l'axe Cher dans sa traversée tourangelle.

L'élaboration d'un plan de gestion durable du transport solide a fait l'objet du marché n°2016BP09 notifié le 1^{er} juillet 2016 pour un montant de 17 800 € HT.

Dans le cadre de cette étude, le comité de pilotage réuni le 26 janvier 2017 a décidé d'étudier un scénario complémentaire visant – comme les trois autres prévus initialement au marché – à trouver une solution pérenne à la restauration du transit sédimentaire. Il s'agirait d'étudier la recréation du lit mineur dans l'emprise des endiguements existants. L'étude de ce scénario, intégré au rendu final de l'étude, apportera des éléments complémentaires d'aide à la décision, à travers la réalisation de :

- une réflexion préalable sur les principes de conception de l'aménagement ;
- une prise de connaissance de configurations similaires ;
- une première approche dimensionnelle (largeur, calage altimétrique, profil en long) et calage des débits de fonctionnement en période normale (« nouveau Cher », plan d'eau, rivière de contournement) avec un objectif de continuité sédimentaire et piscicole ;
- le calage en crue (déversoir central) ;
- le traitement du Cher recalibré en aval de Rochepinard ;
- l'estimation de l'impact sur le milieu naturel ;
- la prise en compte des usages de loisirs nautiques, continuité de la circulation en amont de l'aménagement ;
- l'estimation financière sommaire ;
- le phasage indicatif possible de l'opération ;
- la synthèse, points d'interrogation résiduels, évaluation indicative des études à mener.

Le montant de cette prestation complémentaire, estimé à 7000 € HT, représentant une augmentation de 39% du montant initial du marché, il est nécessaire d'autoriser la signature d'un avenant pour sa réalisation.

Conformément aux articles 139-2° et 140-I du décret 2016-360, le pouvoir adjudicateur peut inclure dans un marché existant des prestations supplémentaires devenues nécessaires, dans la mesure où ces prestations supplémentaires n'entraîneraient pas une augmentation du marché supérieure à 50% du montant initial, et à la double condition :

- que le changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques (il s'agit ici d'apporter les éléments nécessaires à la finalisation de l'étude initiale),
- que le changement de titulaire présente un inconvénient majeur ou entraîne une augmentation substantielle des coûts (il s'agit ici de ne pas faire reprendre l'intégralité de l'étude mais d'y intégrer un volet complémentaire).

Le nouveau montant du marché sera alors de 24 800 € HT / 39 760 € TTC.

Il est précisé par ailleurs que les co-financeurs sollicités ont d'ores et déjà donné leur accord de principe.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.